

Image not found or type unknown



Rupture de contart de travail

Par **khaliid**, le **06/02/2009** à **16:06**

Bonjour, rnrnj'ai signé un contrat CDI pour commencer en début Mars. rnen ce moment je suis en période de préavis pour faire toutes les passassions et je serai libre fin février. rnrnma question : rnrnest ce que mon futur employeur pourra rompre le contrat CDI avant que je commence début Mars ? rnrnPar avance merci. rnrnCordialement.